

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2020

Le Conseil, à l'unanimité :

- **Le Conseil, à l'unanimité, décide :**
- D'approuver le compte administratif 2019 - Assainissement et, constate la présence d'un **excédent** global de la section d'Exploitation de **2 529.11 €** (qui sera affecté au compte 002 du budget 2020) et d'un **excédent** global de la section d'investissement de **58 336.77 €** (qui sera affecté au compte 001 du budget 2020), soit un **résultat de clôture** positif du budget de **60 865.88 €**.
- D'approuver le compte de gestion 2019 - Assainissement
- D'approuver le budget de l'année 2020 – Assainissement - qui s'équilibre en recettes et dépenses à :
 - **73 87911 €** pour la section d'exploitation **95 353.25 €** pour la section d'investissement.
- De fixer le même montant de la redevance assainissement que celui de l'année 2019, à **compter du 1^{er} mai 2020**, à **1.85 € HT par m³** d'eau usée consommée. Le montant de l'abonnement reste à **70 €** par foyer.
- D'approuver le compte administratif 2019 – Lotissement Bray - et, constate la présence d'un **excédent** global de la section d'Exploitation de **0.47 €** (qui sera affecté au compte 002 du budget 2020) et d'un **excédent** global de la section d'investissement de **0 €**, soit un **résultat de clôture** positif du budget de **0.47 €**. D'approuver le compte de gestion 2019.
- D'approuver le budget annexe « lotissement Bray » de l'année 2020 qui s'équilibre en recettes et dépenses à :
 - **224 033.06 €** pour la section de fonctionnement **139 033.06 €** pour la section d'investissement
- D'approuver le compte administratif 2019 - Budget principal – et, constate la présence d'un **excédent** global de la section de Fonctionnement de **982 479.19 €** (qui sera affecté au compte 002 du budget 2020) et d'un **excédent** global de la section d'investissement de **4 73 864.38 € hors reste à réaliser** (qui sera affecté au compte 001 du budget 2020) et de **273 864.38 €** avec les restes à réaliser. Soit un **résultat de clôture** positif du budget de **1 256 343.57 €**.
- D'approuver le compte de gestion 2019 – Budget Principal
- D'approuver le budget de l'année 2020 – Budget Principal - qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :
 - **1 817 979.19 €** pour la section de Fonctionnement
 - **1 286 000.00 €** pour la section d'investissement
- Compte tenu de la réforme de la fiscalité locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de la taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter le taux de la taxe d'habitation en 2020. Par conséquent, Décide de ne pas augmenter les taux et de fixer pour l'année 2020 les taux des 2 taxes comme suit
Taxe sur le foncier bâti = **12.92 %** Taxe sur le foncier non bâti = **44.43 %**
- **DECIDE** d'amortir sur 30 ans la participation communale, qui s'élève à **53 689.85 €**, de la deuxième tranche des travaux d'enfouissement rue des Jardins du Coulouis que le Département a subventionné en partie.
- **DECIDE** de participer pour 2020 à l'opération « Décade des non-partants » mis en place par l'œuvre Universitaire du Loiret (conjointement avec la CAF) afin de faire bénéficier des enfants qui ne peuvent pas financièrement partir en vacances, d'un séjour d'une dizaine de jours à la mer, la montagne, ou à la campagne durant l'été. **LIMITE** la contribution à **3 enfants**.
- **ACCEPTTE** l'acquisition du bien situé 16 rue du Val, à Bray, au prix de **60 000 euros**, dans le cadre du projet de restructuration du centre bourg et dans l'optique de pérenniser le commerce de proximité

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Mme Le Maire

- **informe** que sur la petite route des Bordes, les travaux sont en cours de finition
- **informe** que malgré la réception des travaux des lotissements privé et communal, rue des Genêts, des petits travaux de finition et d'aménagement restent à faire. Malheureusement le temps y est actuellement peu propice.
- **Informe** que l'aménagement pour ralentir la circulation des véhicules à l'étang du Menneroy a été réalisé par les services techniques : mise en place d'un dos d'âne en terre et de poteaux bois.
- **fait part** de la suppression du grillage le long de l'étang de la Rôderie, route de Saint Benoît.
- **évoque** les travaux actuellement en cours sur Saint Aignan qui ne dépendent pas de la commune puisqu'il s'agit de l'installation gaz à l'entreprise SEMANAZ
- **Dit** qu'elle n'a aucune nouvelle sur les créneaux de dépassement sur la RD 952
- **Informe** que la boîte à livres est installée à Saint Aignan et remercie les services techniques pour la confection ainsi que la société GRAPHIPUB pour sa rapidité et son efficacité concernant la signalétique.
- **Informe** que l'application « Panneau Pocket » est opérationnelle.